

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE EDEN 62
Séance du vendredi 28 octobre 2022**

Les délégués au Comité Syndical se sont réunis au siège du Syndicat Mixte à Desvres, 2 rue Claude, le vendredi 28 octobre 2022 à 11 h 00.

Étaient présents à la séance et ont signé le registre des émargements :

- Les délégués du Conseil Départemental : Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Messieurs Michel MATHISSART, Jean-Luc DUBAELE représentants **27 voix**.

- Les délégués des Communes : Mesdames Eliane PARDIEU, Annie PRINS, Messieurs Eric NOREZ, Pierre DELOBEL, Jean-Luc DEMAIRE, Pascal JOLIE représentants **5 voix**.

- Les délégués des Intercommunalités : Monsieur Bruno DEMILLY, représentant **5 voix**.

Soit un total de 37 voix sur un total de 116 voix possibles.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 octobre 2022, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le vendredi 28 octobre 2022 à 11 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Délibération n°1 : Avenants à la convention de mise à disposition de terrains par le Département du Pas-de-Calais.

Le Conseil Départemental propose au Comité Syndical des avenants au procès-verbal de mise à disposition d'espaces naturels sensibles, dressé le 1er janvier 2007. Le détail est donné par Philippe MINNE.

N° AVENANT	N° FICHE	ZONES DE PREEMPTION	COMMUNES	PARCELLES	SUPERFICIE		DATE DE DECISION	OBSERVATIONS
					Ajout	Retrait		
146	2	Les noires mottes	Escalles, Sangatte	B 358		0,0515	CP du Cd du 21/02/2022	Commune de SANGATTE Echange de parcelle
				B 247	0,3994			
147	26	La Forêt d'Eperlecques	Eperlecques	ZA 15	0,6330		Arrêté de préemption du 14/04/2022	Mme FENET
148	44	Le Vivier Sainte-Aldegonde	Tilques	AE 140		0,1017	CP du Cd du 21/03/2022	M. EHRENFELD
149	40	Le Marais de Salperwick	Salperwick	AE 515, 516, 518 (ex AE 128)		0,2173	CP du Cd du 16/05/2022	M. et Mme VIVILLE
150	2 et 54	Vallée du Denacre et Les Noires Mottes	Wimille Sangatte	AC n° 49 B n° 249, n° 257, n° 259, n° 261		3,9004	CP du Cd du 10/05/2021	Suite à désaffectation
151	46	Val du Flot	Billy-Berclau	AM n° 53	7,5395		CP du Cd du 27/09/2022	Protocole d'engagement EDEN 62, SIAEV, Département

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte les propositions d'avenants et autorise la présidente à les signer.

Délibération n°2 : Partenariat dans le cadre de l'animation du plan de gestion de la Baie d'Authie

Dans le cadre du plan de relance, le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (PNM EPMO), a signé une convention de subvention relative pour l'Animation du plan de gestion de la baie d'Authie avec le syndicat mixte Eden62 en date du 18 octobre 2021, suite à sa validation en comité syndical.

Le PNM EPMO finance, par cette convention, la réalisation d'opérations transversales du plan de gestion, à savoir, une étude d'acquisition de connaissances sur les fonctionnalités de la baie pour différentes espèces et la finalisation d'un schéma d'accueil du public à hauteur de 250 000 euros.

Ainsi, à l'aide de cette subvention, le syndicat mixte Eden62 ambitionne de réaliser des études d'acquisition de connaissances sur l'utilisation spatiale de la baie par différents groupes d'espèces, avifaune, poissons et insectes.

Les résultats permettront, aux acteurs locaux de mieux connaître les enjeux naturels et d'agir selon leur champ de compétence en faveur de ceux-ci (projet de dépoldérisation, projet Adapto ...).

Afin de réaliser ces études, le syndicat mixte Eden62 requiert l'appui de structures locales (le GEMEL, le GON et l'ADEP) à travers l'élaboration de partenariats de recherche et développement.

Le Groupe d'Études des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL) a été sollicité pour réaliser, en partenariat avec Eden62, une étude d'acquisition de connaissances sur les poissons utilisant les prés-salés. Le Groupe Ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais (GON), a quant à lui été sollicité pour élaborer le protocole et l'analyse des données d'une étude d'acquisition de connaissances sur l'utilisation de la baie par l'avifaune (migration, reproduction, hivernage) en lien avec la ressource alimentaire et la fréquentation du site.

Enfin, l'Association Entomologiste De Picardie (ADEP), a été retenue pour accroître les connaissances sur les arthropodes en baie d'Authie. Eden62 finance l'ADEP, à travers un contrat de recherche et développement.

Afin de contractualiser le partenariat il est proposé d'autoriser la Présidente à signer une convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte le projet de partenariat avec le GEMEL, le GON et l'ADEP et autorise la Présidente à signer la convention proposée.

Délibération n°3 : Examen et vote de la décision modificative n°1

Le projet de décision modificative s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 779 247.28 euros et en section de fonctionnement à hauteur de 649 652.20 euros.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité, la décision modificative qui lui est proposée.

Délibération n°4 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Il est rappelé qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en terme d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Il est proposé d'anticiper le passage à la M57 et la Paierie Départementale a émis un avis favorable.

A l'unanimité, les membres du comité syndical adoptent la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du syndicat mixte Eden 62, à compter du 1er janvier 2023. Acceptent de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023. Autorisent la Présidente à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations. Enfin,

autorisent la Présidente ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Délibération n°5 : Approbation du règlement budgétaire et financier

Il est précisé que le Syndicat Mixte Eden 62 fait le choix d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 de manière anticipée. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Eden 62 doit se doter d'un règlement budgétaire et financier, à chaque renouvellement de ses membres. Le règlement budgétaire et financier est adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit ce renouvellement, conformément à l'article L.5211-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité, le règlement budgétaire et financier du Syndicat Mixte Eden62.

Délibération n°6 : Demande d'admission en non-valeur

La Présidente propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable à la demande de Madame la Payeuse Départemental du Pas-de-Calais concernant 7 admissions en non-valeur :

Exercice	N° de titre	N° de liste	Fournisseur	Montant	Motif
2018	214	5902380132	Centre Evin Malmaison	10.00 €	Montant inférieur aux seuils des poursuites
2019	500	5902380132	Daniel Pierre	0.02 €	Montant inférieur aux seuils des poursuites
2021	86	5902380132	Daniel Pierre	0.02 €	Montant inférieur aux seuils des poursuites
2019	450	5902380132	Pette Anthony	2.79 €	Montant inférieur aux seuils des poursuites
2017	113	5902380132	Rufin Mathieu	325.27 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	213	3412590232	Regnier Frederic	900.00 €	Certificat irrécouvrabilité
2013	419	2941300232	Librairie du Beffroi	18.00 €	Montant inférieur aux seuils des poursuites
			Total en non-valeur	1 256.10 €	

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte la demande d'admission en non-valeur.

Délibération n°7 : Demande de financement NATURA 2000

Il s'agit de poursuivre le pâturage du Site des Caps par des moutons boulonnais et donc de demander le renouvellement du financement pour le poste de la bergère.

En effet, depuis plusieurs années, la collectivité bénéficie d'un financement de 100% de la part de l'Etat pour la rémunération d'une bergère. Cela permet de limiter le nombre de clôtures et de bénéficier d'un pâturage itinérant sur le site par des moutons boulonnais.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte ce projet à l'unanimité, et autorise la présidente à le mettre en œuvre et à solliciter la subvention nécessaire pour poursuivre l'opération.

Délibération n°8 : Contrat cadre avec Agorastore

Le système de vente par enchères électroniques est l'occasion de valoriser ces matériels, ainsi il est proposé de souscrire un contrat cadre auprès de la société AGORASTORE, seule plateforme spécialisée pour le « e-commerce » des administrations depuis sa fusion avec web enchères.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le principe du contrat cadre et de l'utilisation de la plate-forme internet Agorastore et autorise la présidente à mettre en vente les matériels réputés réformés par le Syndicat Mixte.

Délibération n°9 : Renouvellement d'un poste financé par l'Etat dans le cadre de la gestion par le Syndicat Mixte des trois Réserves Naturelles Nationales : Baie Canche, Romelaëre, Platier d'Oye

L'animation est une des missions du Syndicat Mixte et cette politique d'accueil du public et d'animation est inscrite dans les différents plans de gestion.

A ce titre, la DREAL assure le financement d'un poste d'animateur affecté exclusivement sur les trois Réserves Naturelles Nationales que le Syndicat Mixte a en gestion, la Baie de Canche, le Romelaëre et le Platier d'Oye.

Il est donc proposé de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée d'un an, un agent contractuel, au grade d'adjoint d'animation, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

Le financement de ce poste est prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité accepte le renouvellement d'un poste d'animateur à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an.

Délibération n°10 : Renouvellement d'un poste de « médiateur territorial biodiversité »

Il est précisé à l'assemblée qu'une expérimentation est en cours en matière d'animation depuis un an. L'objet de la présente délibération est la poursuite de cette dernière.

Le rôle principal de ces médiateurs est à la fois la formation, la sensibilisation des animateurs d'un territoire mais aussi, l'accompagnement à la mise en place de projets locaux pour la biodiversité, avec les habitants en particulier à proximité des ENS. Il ne s'agit pas de faire à la place de... mais bien d'accompagner. Les médiateurs informeront les collectivités sur l'enjeu biodiversité et les actions possibles.

L'adhésion des habitants est l'objectif indispensable à la pérennité des projets qui sont montés dans les territoires. Il est indispensable que les médiateurs aient en priorité une formation dans le domaine du dialogue territorial (principes, méthodes et techniques) et vie du territoire (enjeux socio-économiques, associations et entreprises, acteurs publiques...)

Le financement de ces postes est prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité accepte le renouvellement d'un poste de médiateur territorial à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an.

Délibération n°11 : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement 332-8-2

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

La Présidente demande l'autorisation, pour la durée de son mandat, de recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles. Il y a de plus en plus de demande de mise en disponibilité et de détachement et sans cette délibération il n'est pas possible de remplacer ces agents qui laissent un poste vacant, parfois pendant plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés au remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles.

Délibération n°12 : Modification du tableau des effectifs

Par délibération en date du 18 octobre 2013 le comité syndical a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents du personnel conformément aux lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiés, et aux décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant.

Depuis, plusieurs modifications ont été apportées à ce document en fonction de l'évolution des services et des tâches confiées aux agents.

Pour les mêmes motifs, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2022.

- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise et la création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- la suppression d'un poste d'adjoint technique et la création d'un poste de technicien
- la suppression de deux postes d'ingénieur et la création de deux postes de technicien

Le comité syndical adopte à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs telle qu'elle lui est proposée.

Délibération n°13 : Tarif des animations

Il est proposé propose au Comité Syndical pour l'exercice 2023 d'augmenter de 10% les tarifs des animations nature et des visites guidées.

La Présidente rappelle ensuite les tarifs actuels et présente les tarifs proposés.

	BUDGET ACTUEL			
	15 PERS	30 PERS	60 PERS	PARTENAIRES
Basse Saison	65,00 €	90,00 €	160,00 €	72,00 €
Haute Saison	85,00 €	130,00 €	220,00 €	105,00 €
	BUDGET HAUSSE 10 %			
	15 PERS	30 PERS	60 PERS	PARTENAIRES
Basse Saison	71,50 €	99,00 €	176,00 €	79,20 €
Haute Saison	93,50 €	143,00 €	242,00 €	115,50 €

Le comité syndical adopte à l'unanimité l'augmentation des tarifs des animations et des visites guidées pour 2023.

Délibération n°14 : Conférences à thèmes

Comme chaque année, l'organisation d'une série de conférences sur la protection de la biodiversité.

Les thèmes de ces conférences, les dates et lieux d'organisation ainsi que le coût de chaque prestation et l'identité des intervenants extérieurs sont repris dans le tableau joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte l'organisation des conférences proposées. La présidente est autorisée à les mettre en œuvre et à régler les prestations demandées par les intervenants.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soulevée dans le cadre des questions diverses, la séance est levée à 12h15.

La Présidente,
Emmanuelle LEVEUGLE.

